

Circulaire d'information

INFCIRC/848

7 février 2013

Distribution générale

Français

Original : anglais, arabe

Communication en date du 10 décembre 2012 reçue de la mission permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Agence une note verbale en date du 10 décembre 2012, à laquelle était jointe une déclaration faite par le Maroc, au nom du Groupe arabe, à la réunion du Conseil des gouverneurs de novembre 2012 au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Autres questions ».
2. Cette communication et, conformément à la demande de la mission permanente du Royaume du Maroc, la déclaration qui y est jointe, sont reproduites ci-après pour l'information des États Membres.

MISSION PERMANENTE DU ROYAUME DU MAROC
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
VIENNE

ATL/AA352-12/F

La mission permanente du Royaume du Maroc auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments à l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint la déclaration prononcée par S. E. M. Ali ELMHAMDI, ambassadeur et représentant permanent du Maroc, président du Conseil arabe, à la réunion du Conseil des gouverneurs de novembre, au titre du point de l'ordre du jour « Autres questions », pour qu'elle le diffuse en tant que document officiel.

La mission permanente du Royaume du Maroc auprès des organisations internationales saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, le 10 décembre 2012

Agence internationale de l'énergie atomique
Vienne

Déclaration du Groupe arabe à la réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA de novembre 2012 sur la « capacité nucléaire israélienne » au titre du point 6 de l'ordre du jour intitulé « Autres questions » (29 novembre 2012)¹

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe arabe pour rappeler au Conseil que la Conférence générale de l'AIEA a adopté, en septembre 2009, la résolution GC(53)/RES/17 intitulée « Capacité nucléaire israélienne », dans laquelle elle demandait instamment à Israël d'adhérer au TNP et de soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence et se déclarait très préoccupée par la capacité nucléaire israélienne, en dehors du régime du TNP.

De plus, la Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue en mai 2010, a confirmé dans son document final qu'il était important qu'Israël adhère au Traité et soumette toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA.

Monsieur le Président,

Les États arabes réaffirment que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive n'est pas considérée comme une demande arabe seulement mais comme une demande de l'ensemble de la communauté internationale dès lors qu'elle a été approuvée par les États parties à la Conférence d'examen de 2010, et qu'elle s'inscrit en outre dans l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, adoptée par les trois États dotés d'armes nucléaires dépositaires du Traité.

Le Groupe arabe à Vienne regrette la décision des organisateurs de reporter la conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qu'il avait été décidé de réunir dans l'année, étant donné que le Conseil de la Ligue des États arabes au niveau ministériel avait rejeté les précédentes tentatives de report.

Le Groupe arabe réaffirme que tous les États de la région, à l'exception d'Israël, ont montré leur volonté de participer à cette conférence et ont demandé sa tenue à la date convenue à la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Le Groupe arabe pense que la décision de reporter la conférence sera préjudiciable à la sécurité régionale et au régime international de non-prolifération nucléaire dans son ensemble.

Reconnaissant les efforts du facilitateur chargé de convoquer la conférence de 2012, le Groupe arabe espère que les parties qui s'occupent de son organisation s'acquitteront de leurs responsabilités en vertu du document final de la Conférence d'examen de 2010, qui prévoit la tenue de la conférence en 2012.

Monsieur le Président,

Lorsque la question de sa capacité nucléaire est soulevée à l'Agence, Israël non seulement refuse catégoriquement d'appliquer la résolution GC(53)/RES/17 et la résolution de la Conférence d'examen du TNP de 2010, mais s'emploie aussi à minimiser l'importance du Traité en déclarant que ce dernier est inefficace au Moyen-Orient, alors qu'en réalité, c'est exactement le contraire qui est vrai : pour qu'il soit entièrement efficace et universel dans la région, Israël devrait y adhérer et en respecter les dispositions.

¹ Note du traducteur : « Autres questions » figurait comme point 5 de l'ordre du jour et a été examiné le 30 novembre 2012.

Les délibérations des sessions de la Conférence générale ont confirmé qu'un grand nombre d'États Membres restent préoccupés par le danger grandissant que pose la capacité nucléaire israélienne et la menace qu'elle représente pour la sécurité et la paix au Moyen-Orient et dans le monde.

Monsieur le Président,

Alors que tous les États arabes ont adhéré au TNP et démontré leur pleine volonté de prendre des mesures pratiques pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, Israël continue, comme l'ont déclaré publiquement des représentants israéliens à diverses occasions, de défier la communauté internationale par son refus systématique d'adhérer au TNP et de soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence et par son rejet de toutes les initiatives internationales à cette fin, empêchant ainsi la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Il convient de mentionner à cet égard que l'inquiétude soulevée par le danger nucléaire israélien est exacerbée par les politiques et les pratiques agressives continues d'Israël vis-à-vis des États arabes, menaçant la paix et la sécurité dans la région.

Il est très étrange d'observer qu'Israël, qui ne cesse de soutenir qu'une paix globale dans la région ne peut être obtenue sans la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, soit justement celui qui, en parallèle, cherche systématiquement à saper les efforts de paix et à contrecarrer toute initiative en faveur de la création d'une telle zone.

Monsieur le Président,

Le Groupe arabe regrette que certains États Membres actifs, dont des États dotés d'armes nucléaires qui défendent inmanquablement le principe d'universalité du TNP, continuent de fermer les yeux sur ce principe quand la question de la capacité nucléaire israélienne est soulevée, ce qui confirme que l'on applique deux poids deux mesures à cet égard.

Dans ce contexte, le Groupe arabe confirme que la lutte contre la prolifération nucléaire au Moyen-Orient ne devrait pas être considérée comme une politisation du travail de l'Agence mais comme un effort international visant à faire face au danger nucléaire israélien qui menace la sécurité des États et des populations du Moyen-Orient, d'autant plus qu'Israël est le seul État de la région à ne pas avoir adhéré au TNP.

Dans ces conditions, le Groupe arabe demande que le point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » continue d'être discuté par les organes directeurs de l'Agence et prie à cet égard les États Membres de l'Agence de contribuer à la réalisation de l'universalité du TNP et de l'objectif d'élimination des armes nucléaires au Moyen-Orient pour préserver la stabilité et la paix dans la région.

Je vous remercie, Monsieur le Président